

Image not found or type unknown



## fin de contrat et droit au chômage

Par **DR4041**, le **22/03/2012** à **21:32**

Je boss a l hôpital et fin mars mon contrat se termine et je veux pas le renouveler  
Et ma chef m'a dit qu'ils ne me donneront pas d'indemnité de chômage car je ne renouvelle pas mon contrat et comme eux veulent me garder...  
Et comme ils ne cotisent pas au ASSEDIC, c'est eux qui payent alors si j'arrête avec eux et bien ils ne payent pas  
Je veux savoir s'ils ont le droit

Par **P.M.**, le **22/03/2012** à **21:49**

Bonjour,  
Il semble qu'effectivement le refus d'un nouveau CDD de droit public corresponde à une démission...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **DR4041**, le **22/03/2012** à **22:21**

Merci demain je vais aller voir mes syndicats